

Paris, le 17 août 2020

**Aide exceptionnelle aux marchands de presse :**

**Culture Presse salue une mesure nécessaire et attendue**

Le décret « instituant une aide exceptionnelle au bénéfice de certains diffuseurs de presse » a été publié au Journal Officiel du samedi 15 août (décret n°2020-1056).

Ce décret prévoit l’attribution d’une aide de 1 500 € pour les marchands indépendants et spécialistes de la presse.

En raison de l’absence de distribution de la presse sur certaines zones pendant plusieurs mois, cette aide sera portée à 2 000 € pour les marchands d’Ajaccio, Avignon, Bastia, Bobigny, Bordeaux, Crépy-en-Valois, Fréjus, Le Mans, Nancy, Nantes, Rennes, Toulouse, Tours, et à 3 000 € pour les zones de Lyon et Marseille.

En tant qu’organisation professionnelle représentative des marchands de presse, Culture Presse se félicite du versement de cette aide.

« C’est une aide d’urgence nécessaire et attendue par mes confrères, durement éprouvés par la crise sanitaire et par l’absence de distribution de la presse », précise Daniel Panetto, Président de Culture Presse. « Dès fin mars, j’avais alerté les pouvoirs publics, et demandé cette aide au ministère de la Culture ; je suis heureux de voir que j’ai été entendu et qu’une réponse a été apportée sur la base des propositions que j’avais faites ». A fin juillet, le volume d’affaires presse sur les 7 premiers mois de l’année chute en effet de -9,3% (source : Observatoire Culture Presse / Devlyx).

« Je tiens à remercier le ministère de la Culture et les deux ministres, Franck Riester et Roselyne Bachelot, qui ont été attentifs à la situation de nos commerces culturels de proximité. Cette aide est une bouffée d’oxygène bienvenue pour notre réseau qui permettra à beaucoup de mes confrères de garder la tête hors de l’eau et de ne pas arrêter leur activité », conclut Daniel Panetto.